

DEPARTEMENT

Séance du 28 août 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela et Monsieur EYNAUD Eric.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 8

Absents excusés : Madame BRETON Magali a donné procure à Madame BAYEUL, Monsieur RAMILSON Gilles a donné procure à Monsieur DELLA SANTINA.
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
20 août 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame Sylvie BERTRAND

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Attribution d'une gratification de stage en faveur d'une stagiaire au sein du service administratif

Monsieur le maire expose à l'assemblée que Madame Alexia Saint-Michel a été accueillie au sein du service administratif de la mairie en tant que stagiaire du 1^{er} au 31 juillet 2024 dans le cadre d'une formation effectuée au centre de formation AECD de Châteaurenard pour l'obtention du titre professionnel de secrétaire assistante.

Considérant l'implication et la très bonne conduite de Madame Alexia Saint-Michel durant l'intégralité de son stage,

Considérant que pour tout organisme public, le montant d'une gratification de stage est de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit un montant horaire fixé à 4,35 € au 1^{er} janvier 2024,

Considérant la durée hebdomadaire du stage de 35 heures soit au total 159,5 heures réalisées par Madame Alexia Saint-Michel du 1^{er} au 31 juillet 2024,

Une gratification de stage pourrait être attribuée à Madame Alexia Saint-Michel d'un montant de 694,00 € - six cent quatre vingt quatorze euros - calculée selon les éléments ci-dessus (159,5h x 4,35€).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une gratification de stage en faveur de Madame Alexia Saint-Michel d'un montant de 694,00 € - six cent quatre vingt quatorze euros – pour l'implication et la très bonne conduite dont elle a fait preuve durant l'intégralité de son stage.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 34

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240828-2024-34-DE
Date de réception préfecture : 30/08/2024